



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 9 juillet 2026

Une sécheresse critique inédite pour les eaux superficielles avec une baisse rapide des niveaux des masses d'eaux souterraines

Appel à votre responsabilité pour un usage sobre de l'eau

L'Observatoire des Ressources en Eau (ORE) a été consulté le 8 juillet sous la présidence de la DDT. Composé des principaux acteurs concernés par la gestion de l'eau (collectivités, profession agricole, syndicats d'eau potable, associations environnementales) et des services de l'État, l'ORE assure une veille continue et propose au préfet des mesures adaptées aux conditions locales.

Le département traverse actuellement sa troisième période de canicule depuis le début de l'année alors que l'été vient juste de débuter. Le pic d'intensité de cette canicule est prévu pour ce week-end avec des températures en journée proche des 40°C. Au 5 juillet, l'Indre a déjà connu plus de 27 jours avec des températures maximales supérieures à 30°C dont 11 supérieures à 35°C et 5 supérieures à 40°C ! Sur la période 1991-2020, seulement 18 jours par an dans le département connaissait une température supérieure à 30°C.

Ces épisodes de chaleur extrêmes à répétition ont entraîné une baisse brutale des débits des cours d'eau et un assèchement inédit des sols : jamais l'humidité des sols n'avait été si faible depuis le début des relevés alors que l'été commence à peine ! Les cultures et la végétation souffrent de ces conditions météorologiques. Les premières tensions sur la ressource en eau potable apparaissent dans plusieurs secteurs du département principalement lié à des consommations d'eau très élevées. La situation des nappes d'eau souterraines restent meilleures qu'en 2022 et 2023 mais leurs niveaux baissent rapidement.

Ainsi, la préfète décide de publier un arrêté de restriction entrant en vigueur **le samedi 11 juillet 2026 à 00h01**, pour les bassins versants listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	
ALERTE	Anglin Aval, Cher, Claise, Modon, Trégonce, Indrois-Tourmente
ALERTE RENFORCÉE	Fouzon, Théols
CRISE	Anglin Amont, Arnon, Bouzanne, Indre Amont, Indre Aval, Ringoire, Creuse, Gartempe, Nappe du Cénomani

L'ensemble des communes du département est désormais concerné par des mesures de restriction des usages. Il est ainsi interdit partout de remplir une piscine ou un plan d'eau ainsi que nettoyer des façades ou des toitures. L'arrosage des pelouses et des massifs fleuris est interdit dès le niveau d'alerte renforcée. Malgré le respect des mesures dans la grande majorité des contrôles, certains comportements inadaptés ont été constatés sur des secteurs pourtant concernés par des tensions sur l'eau potable.

L'ensemble des mesures de restriction est à retrouver dans **l'ANNEXE 3** de l'arrêté et est également disponible sur le site VigieEau : <https://vigieau.gouv.fr/>. Pour plus d'informations, contactez la DDT à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr.

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex